



Les Engagés veulent amortir les prix

FLAMBÉE DES PRIX

Au sein de l'Arizona, seule la N-VA n'est pas demandeuse d'interventions pour contrer les prix de l'énergie.

2, 40 euros le litre de diesel. Le plein complet de 50 litres qui monte à 120 euros. Voilà de quoi donner des sueurs froides à ceux dont le véhicule est un outil de travail quotidien.

Sur les marchés européens, le prix du gaz varie autour de 70 euros le mégawattheure. C'est deux fois plus qu'avant le début de la guerre américaine en Iran. Ces différentes hausses font frémir le monde politique.

Pour Les Engagés, il est possible d'intervenir fiscalement sans tarder pour éviter aux Belges d'avoir des factures trop élevées. Les centristes veulent mettre en place un "amortisseur" qui réduirait ou augmenterait les accises selon les fluctuations du marché.

■ Plafond et plancher

"On doit mettre un plafond pour protéger les consommateurs quand les prix flambent mais on doit également avoir un plancher pour reconstituer les réserves quand ces prix redescendent", explique le président Yvan Verougstraete.

Le prix d'un litre de car-

burant est déterminé par trois facteurs: le prix du marché (qui fluctue selon l'actualité internationale), les accises (montant fixe en centimes d'euro par litre) et la TVA (qui s'applique sur le prix total).

Les Engagés sont également demandeurs d'une réflexion sur le gaz

Les Engagés proposent d'agir sur les accises. "Il faut les diminuer pour freiner la hausse", poursuit Yvan Verougstraete. "Mais il faut également les augmenter lorsque le prix du baril redescend pour récupérer et rembourser l'effort et ainsi reconstituer les réserves de l'État."

Les Engagés n'ont pas encore défini de plafond ni de plancher à partir duquel la part des accises réaugmenterait. C'est ce dernier point qui les distancie du MR. Les libéraux francophones ont proposé un "cliquet inversé" mais ce mécanisme n'intervient que pour contrer les hausses de prix. Les centristes estiment que la popula-

tion doit aussi mettre la main au portefeuille quand les prix du marché baissent afin de renflouer les caisses de l'État.

Ramener le prix maximal du diesel à 2 euros le litre coûterait environ 200 millions d'euros par mois, a invoqué Jan Jambon (N-VA), ministre des Finances, pour s'opposer à cette intervention fédérale. Si les prix restaient élevés pendant un an, la facture pourrait atteindre les 2,4 milliards d'euros.

Les Engagés sont également demandeurs d'une réflexion sur le gaz. Une position qui se rapproche de celle de Vooruit qui souhaite renforcer le mécanisme de protection prévu par la loi sur l'énergie. Depuis 2022, ce mécanisme joue sur les accises. Les socialistes flamands souhaitent agir sur les recettes de TVA et les surplus au-delà des seuils de 100 et 250 euros par mégawattheure.

Le CD&V réclame lui aussi des mesures gouvernementales pour écrêter les prix de l'essence et de l'électricité. Au sein de l'Arizona, seule la N-VA s'y oppose. Le Premier ministre Bart De Wever maintient que la facture serait trop salée pour le gouvernement.

Gauvain Dos Santos

Changements climatiques : la province prépare son agriculture

HAINAUT

La Province tente d'anticiper des phénomènes amenés à se répéter en repensant ses cultures, notamment.

Face aux conséquences de la sécheresse et, plus largement, du changement climatique, la Province de Hainaut entend accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques. Une question posée par la conseillère provinciale Florence Pottiez a permis de mettre en lumière les actions menées sur

le terrain, avec au cœur du dispositif l'expertise du CARAH, le Centre provincial pour l'Agronomie et l'Agro-industrie.

"Parmi les actions développées pour anticiper les changements climatiques plutôt que les subir, le CARAH intensifie des recherches pour identifier les filières nouvelles sur notre territoire, notamment le soja ou le blé dur, utiles pour produire pâtes et semoules", explique-t-on du côté de la Province de Hainaut. La diversification passe également par la viticulture. Les services provinciaux et la Haute Ecole Condorcet étudient les potentialités de cette filière, notam-

ment au travers de vignobles expérimentaux. Ceux-ci permettent d'analyser 25 cépages différents, en évaluant notamment leur résistance aux maladies et en recherchant les modalités d'encadrement technique les plus adaptées.

Les conséquences du manque d'eau et du réchauffement climatique sont également étudiées pour des cultures déjà bien implantées en Hainaut, comme la pomme de terre et les cultures légumières. L'élevage fait lui aussi partie des préoccupations du CARAH. Les services de la Province travaillent notamment sur les

moyens techniques permettant d'améliorer le confort thermique et le bien-être du bétail, notamment à travers la conception de nouvelles étables.

L'accompagnement des agriculteurs constitue par ailleurs l'un des objectifs du programme Interreg "Agriclimat", auquel participe le CARAH. À travers ces différentes actions, la Province de Hainaut entend mettre son expertise scientifique au service du monde agricole, afin d'aider les exploitations à s'adapter aux conséquences déjà visibles et à venir du changement climatique.

Emeline Berlier

Quintin va venir encourager les fusions des polices, sans enthousiasmer les Loups

LA LOUVIÈRE

Le ministre se réunira avec le gouverneur et les bourgmestres le 6 octobre pour encourager les fusions des polices locales.

Passer de 176 à 60 zones de police locale, c'est le souhait de Bernard Quintin. Alors que la refonte est déjà bien engagée à Bruxelles, le ministre de l'Intérieur souhaite s'attaquer au reste du pays.

Un avant-projet de loi est sur la table. Toutefois, le ministre de l'Intérieur entend laisser une certaine marge de manœuvre qui tiendrait compte des réalités du terrain. Bernard Quintin encourage ainsi les fusions volontaires et a chargé les gouverneurs de

provinces de prendre la température auprès des communes.

Le 6 octobre, une réunion devrait ainsi se tenir dans le Hainaut entre le ministre, le gouverneur et les bourgmestres. Cette visite a été évoquée par Jacques Gobert lors du conseil communal, hier soir. Et du côté de La Louvière, on annonce déjà la couleur: *"Nous ne sommes demandeurs de rien"*, prévient le bourgmestre. *"Soyons clairs, la Ville n'est pas demandeuse d'une fusion avec d'autres zones voisines."*

Et Jacques Gobert de préciser pourquoi le statu quo a ses préférences. *"Nous avons une masse critique suffisante par rapport aux critères fixés pour les effectifs. Nous avons toutes les unités spécialisées requises avec nos 315 membres du personnel."*

"Nous ne sommes demandeurs de rien!"

Dans le bassin de Hainaut Centre, la zone de police de La Louvière, monocommunale, est plutôt unique en son genre. Même Mons, la plus grande ville de la région, partage sa police avec Quévy. Reste qu'envisager

une fusion de La Louvière avec une zone voisine comme Mariemont paraît difficilement envisageable.

De fait, en fonction des réalités de terrain, la question divise. En Wallonie, les zones de Binche-Anderlues et de Lermes ont joué les pionnières en 2023. Et les principaux concernés s'en félicitent. Dans les Hauts-Pays, des contacts ont déjà été pris il y a des années pour un éventuel rapprochement avec la Boraine. Mais les violons ne se sont jamais accordés.

Reste à voir si la rencontre du 6 octobre fera bouger les lignes. Lors d'une visite dans le Pays des Collines en début d'année, Bernard Quintin nous confiait ce qu'il attendait de

son roadshow: *"C'est un des objectifs de ce genre de réunion, c'est vraiment d'insister auprès des bourgmestres et des chefs de corps pour qu'on travaille à des fusions importantes dans tout le pays. Mais cela doit coller aussi aux réalités du terrain, aux réalités géographiques et aux réalités humaines. C'est pour ça que je ne veux pas aller plus loin que cela pour le moment en termes de "redessinage". Il y a un rôle pour les gouverneurs aussi qui doivent voir avec les bourgmestres ce qui peut être fait en termes de fusion. Et il y a un certain nombre d'incitants financiers qui sont mis sur la table."*

À La Louvière en tout cas, le ton est déjà donné.

Grégoire Lallieu



Tapage nocturne, ivresse, trottinettes... Le règlement de police sera modifié

La Louvière adapte son règlement communal de police au nouveau Code pénal, mais aussi aux réalités rencontrées sur le terrain. Plusieurs comportements pourront désormais être sanctionnés administrativement.

ARNAUD DUJARDIN

Du changement dans le règlement communal de police de La Louvière. La Ville a décidé de l'adapter à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal, le 1er septembre 2026, mais également pour tenir compte des situations rencontrées par la police et les différents services communaux.

« Il est important de coller aux constats posés sur le terrain », explique le bourgmestre Jacques Gobert (PS). La réforme du Code pénal entraîne surtout des conséquences directes sur la manière dont plusieurs comportements peuvent être sanctionnés.

Jusqu'à présent, des faits comme le tapage nocturne, la destruction de clôtures ou encore les voies de fait étaient

traités par la voie pénale. Ce ne sera désormais plus le cas. La Ville les intègre donc à son règlement afin qu'ils puissent continuer à être sanctionnés par le biais des sanctions administratives communales (SAC). Même changement pour l'ivresse sur la voie publique, dépénalisée par la réforme et qui devient une infraction administrative.

Auparavant, de nombreux procès-verbaux étaient classés sans suite par le parquet

À l'inverse, de nouvelles infractions dites mixtes, dont peut se saisir le procureur du Roi, doivent être intégrées au règlement. C'est notamment

le cas de l'exploitation sans autorisation préalable d'un magasin de nuit ou d'un bureau privé de télécommunications.

COMPORTEMENTS AGRESSIFS

Le règlement évolue aussi pour donner de nouveaux outils à la police. Un article concerne désormais les attitudes agressives. Il doit permettre de sanctionner « le manque de respect ou les comportements agressifs envers les personnes en charge de l'autorité, entendez policiers et personnel communal », explique Jacques Gobert, mais aussi le refus d'obtempérer aux injonctions dans l'espace public. Les comportements contraires à l'ordre public dans les parcs, squares, cimetières et autres lieux publics sont également visés. D'autres dispositions relatives à la dissimulation du



En cas de récidive, les trottinettes pourront être saisies. © Montage sudinfo

visage, au vandalisme, aux injures et aux actes de violence sont aussi redéfinies pour correspondre au nouveau Code pénal.

Autre changement concernant les trottinettes, planches à roulettes, rollers et engins motorisés non conformes : en cas de récidive, l'engin pourra être saisi et détruit.

HEURES DE FERMETURE HARMONISÉES

La Ville intervient également sur les horaires. L'article concernant les débits de boissons est étendu aux établissements de restauration rapide afin d'harmoniser les heures de fermeture dans l'entité. L'objectif est d'éviter que des clients passent d'un établissement à l'autre à la fermeture, obligeant les patrouilles à intervenir à plusieurs reprises

auprès des mêmes personnes. Une autorisation communale préalable sera par ailleurs nécessaire pour exploiter un magasin de nuit ou un bureau privé de télécommunications, comme un phone shop.

« Auparavant, les policiers dressaient déjà les procès-verbaux, ensuite transmis au parquet. Selon le bourgmestre, pour plusieurs des infractions concernées, « le parquet n'y donnait pas suite, ce qui pouvait démotiver le travail policier ».

Le passage par les amendes administratives doit en effet, selon lui, permettre un meilleur suivi. « Il y a une garantie de suivi parce qu'il y a des délais très courts », souligne-t-il.

Le fonctionnaire sanctionneur sera par ailleurs communal au plus tard le 1er janvier. ■

MALPROPRETÉ, NUISANCES SONORES, STATIONNEMENT...

La Louvière se dote d'une fonctionnaire sanctionnateur contre les incivilités

Dès le 1^{er} janvier 2027, Florence Rousseau exercera pleinement une nouvelle fonction pour la commune de La Louvière : celle de sanctionnateur communal. Elle aura notamment pour mission de gérer plus étroitement les incivilités commises sur le territoire des Loups et d'apporter un suivi individualisé à des dossiers complexes.

MARTINE PAUWELS

Avec ses 80.000 habitants, La Louvière a atteint la taille critique pour disposer de son propre sanctionnateur communal. « Le dispositif pensé pour les petites communes n'est plus adapté », analyse Jacques Gobert, bourgmestre PS de La Louvière et chef de la police. « Alors qu'un fonctionnaire provincial gère



Florence Rousseau endosse une fonction inédite à La Louvière. © M.P.W.

58 communes à la fois, le collègue louviérois a voulu reprendre la main et gérer les incivilités de manière plus locale en engageant un agent universitaire ».

Florence Rousseau vient d'être choisie pour cette mission. Actuellement en formation, elle

est titulaire de masters en droit et en criminologie. Avocate pendant trois ans en droit pénal, elle a aussi été chercheuse en droit pénal à l'UCL. « J'ai un attrait particulier pour tout ce qui concerne l'ordre et la sécurité, dans le but de préserver la tranquillité publique », déclare la jeune femme.

Parce que l'accumulation des (petites ou grandes) incivilités gâche le vivre ensemble et contribue à l'augmentation du sentiment d'insécurité.

rité, dans le but de préserver la tranquillité publique, » déclare la jeune femme.

PROXIMITÉ RENFORCÉE AVEC LE CITOYEN

Quelles sont les meilleures solutions à apporter en matière d'incivilités ? « C'est la proximité avec le citoyen sur le terrain qui va nourrir en priorité notre réflexion. Un nouveau service interne sera à construire au niveau communal. Le but est d'instaurer une meilleure communication entre la médiation, les agents constatateurs, les fonctionnaires de prévention et les sanctionneurs,

réunis sous un même toit. Tout cela, en partenariat avec le Parquet et la police. Il s'agit aussi de s'inspirer des pratiques mises en place ailleurs, qui marchent, pour autant que cela convienne à la commune de La Louvière ».

La nouvelle fonctionnaire devra donc articuler au mieux les volets « prévention » et « sanction ». Une proximité renforcée avec les citoyens sera mise en place, notamment en ce qui concerne les auditions pour les amendes supérieures à 70 €. Il sera aussi question de mettre en place de nouveaux outils et logiciels propres pour gérer les constats et les recouvrements.

« Le but est ici d'alléger la charge administrative qui pèse sur les policiers et les constatateurs », ■

UNE MOTION PTB POUR LES SACS MOKAS : LE COÛT FAIT DÉBAT, SON CALCUL EST DEMANDÉ À HYGEA

Le PTB demande d'étudier le retour à une collecte hebdomadaire des sacs mokas à La Louvière. Une motion qui a fait débat au conseil communal, notamment sur son coût et les alternatives possibles.

ARNAUD DUJARDIN

Faut-il à nouveau ramasser les sacs mokas chaque semaine à La Louvière ? Depuis mars 2025, les déchets résiduels ne sont plus collectés que tous les quinze jours. Une fréquence que le PTB voudrait revoir. Le débat n'est pas nouveau et a même pris de l'ampleur cet été, en particulier à Mons avec les fortes chaleurs. Une motion a été votée au conseil communal louviérois. Cette motion à l'initiative de la conseillère communale Livia Lumia (PTB) a été votée à l'unanimité après amendements des groupes politiques. Elle demande concrètement à HYGEA de chiffrer le coût d'un retour au ramassage hebdomadaire, de l'évaluer sur cette base et demande au Gouvernement wallon de revoir le mécanisme du « coût-vérité ». Pour défendre sa proposition, Livia Lumia a relayé plusieurs témoignages d'habitants confrontés au stockage des déchets, notamment des langes. « Quinze jours, pour certains déchets, c'est tout simplement invivable », estime-t-elle. Elle évoque les odeurs, les

mouches et les asticots rencontrés par certains ménages, particulièrement durant les fortes chaleurs.

”

« Faire croire que l'on pourrait revenir à un ramassage hebdomadaire sans augmenter le coût, c'est mentir »

Jacques Gobert, bourgmestre

La conseillère rappelle également qu'une pétition lancée par son parti contre l'augmentation de la taxe poubelle et en faveur d'un ramassage hebdomadaire a recueilli plus de 3.000 signatures.

« Il est temps d'écouter ce qu'il se passe vraiment sur le terrain, dans la vie quotidienne des gens. »

SOLUTIONS ALTERNATIVES

Sur le banc de l'opposition, Xavier Papier (LEA) s'est montré favorable à l'obtention d'un chiffrage, tout en nuanciant la portée de la démarche.

Il souligne en particulier la demande des communes pour une analyse du coût plutôt que de réclamer formellement le retour à une collecte hebdomadaire.

Le conseiller souhaite surtout que d'autres pistes soient étudiées. Il pointe notamment le nombre de points d'apport volontaire à La Louvière : 17 actuellement, alors qu'il estime qu'il devrait y en avoir 40 selon une « norme basse ». Il évoque aussi la possibilité de permettre, en période de canicule, le dépôt gratuit d'un sac dans ces points. « Je regrette que l'on aborde trop peu les solutions alternatives et le fait qu'on envisage systématiquement dans la réponse aux citoyens le fait de retenir en arrière sans avoir après les conséquences chiffrées en termes de coût », souligne-t-il. Michel Di Mattia (PS), échevin de l'Environnement, confirme de son côté que la Ville avait déjà écrit à Hygea le 19 août dernier pour demander une évaluation financière d'un ramassage hebdomadaire. « Il y a à la fois le coût » mais aussi « l'aspect de tri », insiste-t-il. L'échevin reconnaît également



La motion portée par Livia Lumia, PTB, a été votée. © David Claes

que tous les Louviérois ne pas confrontés aux mêmes difficultés selon leur logement. Des solutions saisonnières lors des fortes chaleurs ou ciblées géographiquement pourraient, selon lui, être envisagées. Il rappelle aussi la diminution des déchets résiduels : 172 kg par habitant en 2024 contre 137 kg en 2025, avec un chiffre attendu sous les 137 kg en 2026.

IMPACT SUR LA FACTURE

Le bourgmestre Jacques Gobert (PS) n'a pas mâché ses mots quant à la démarche du PTB : « Faire croire aux citoyens louviérois qu'on va pouvoir collecter hebdomadai-

rement au même prix qu'on le fait deux fois par mois, vous mentez délibérément », a-t-il lancé, qualifiant la démarche de « manipulation » et de « populisme de bas étage ». Pour le bourgmestre, la question à poser aux habitants est plutôt celle du prix qu'ils seraient disposés à payer pour bénéficier d'une collecte chaque semaine. La motion prévoit précisément d'attendre les données financières d'Hygea avant d'évaluer un éventuel retour au ramassage hebdomadaire. Elle demande parallèlement au Gouvernement wallon de revoir le mécanisme du coût-vérité afin d'alléger la facture des habitants. ■

Des mesures régionales, fédérales et européennes pourraient faire grimper la taxe déchets de 22 % !

Copidec, la fédération des intercommunales wallonnes de gestion des déchets, redoute que plusieurs mesures régionales, fédérales et européennes fassent grimper la facture. Leur impact pourrait atteindre 19 euros par habitant et par an.

Copidec (fédération dont font notamment partie Hygea, InBW, Ipalle et Tiba) tire la sonnette d'alarme. Aujourd'hui, la gestion des déchets représente en moyenne 85 euros par habitant et par an en Wallonie. Copidec assure que les frais de gestion pèsent moins de



Copidec estime le coût supplémentaire à 19€ par ménage. © HYGEA

10 % du coût total et souligne que les intercommunales doivent déjà composer avec

l'inflation, les prix de l'énergie ou encore la baisse de valeur des matières recyclées.

« Nous continuerons à rechercher des gains d'efficacité partout où cela est possible. Mais aucune optimisation de gestion ne permettra d'absorber l'impact des décisions à d'autres niveaux de pouvoir », prévient Laurent Dupont, président de Copidec. La fédération pointe notamment la diminution des aides APE (niveau régional), qui pourrait représenter 3 à 6 € supplémentaires par habitant en cas de réduction de moitié, la modification du régime TVA des services de gestion des déchets (niveau fédéral), avec un impact pouvant atteindre 8 euros, ainsi que l'intégration de l'incinération des déchets ménagers au sys-

tème européen d'échange de quotas d'émission de CO₂ (niveau européen), qui engendrerait un surcoût de plus de 5 euros.

Au total, Copidec estime que ces mesures pourraient alourdir la facture jusqu'à 19 euros par habitant et par an, soit 22 % d'augmentation de la taxe déchets. La fédération demande donc que chaque niveau de pouvoir compense financièrement l'impact des mesures qu'il décide.

« La facture, in fine, c'est toujours le citoyen qui la paie. Nous demandons de la cohérence entre les décisions prises aux différents niveaux de pouvoir et les moyens mis à disposition », insiste Laurent Dupont. ■

IVRE, IL SORT UN COUTEAU À CRAN D'ARRÊT APRÈS AVOIR VU UN CONDUCTEUR METTRE DES GANTS

Une paire de gants noirs portée à cause d'un eczéma a suffi à faire dégénérer la situation à Soignies. Ivre, un ressortissant albanais de 23 ans s'est approché d'un automobiliste avec un couteau avant de s'en prendre verbalement aux policiers. Il doit désormais répondre de ses actes devant la justice.

Le 10 mars 2025 en soirée, Albert (prénom d'emprunt), sujet albanais de 23 ans, a pas mal bu. Circulant en voiture au pied de la collégiale de Soignies, son attention est attirée par un automobiliste qui vient de s'arrêter : il le voit enfilier des gants noirs. Albert trouve là de quoi aller lui demander des comptes ! Il frappe à la vitre côté passager. Le citoyen, surpris, lui demande quelle mouche l'a piqué. « Sors de ta voiture, tu vas voir ! », lui répond Albert, qui tient un objet suspect : c'est un couteau à cran d'arrêt ! Se sentant menacé, le citoyen appelle la police de la Haute Senne.

MIS AU CACHOT

À l'arrivée de la patrouille, Albert outrage très copieusement les policiers. « Vous n'êtes personne pour me donner des ordres ! Ta mère, je vais la tuer... fils de p... » Il vocifère de plus en plus agressif, au point qu'il est maîtrisé et mis au cachot du commissariat. Là, il tape des pieds et des poings dans la porte, mime des positions sexuelles, crache vers la caméra de surveillance et écrit son nom sur la banquette de la cellule... Albert était ce mardi devant le tribunal de Mons, prévenu d'outrage, de menace d'attentat et de port d'arme prohibée. Aucune partie civile face à lui. « Je ne me souviens de rien », explique celui qui avoue qu'en ce temps-là, il buvait souvent plus que de raison et traînait souvent dans les rues de Soignies... Aujourd'hui, il a déménagé à Namur et promet à la présidente d'audience « qu'il boit bien moins » et « qu'il fume juste un joint par jour ».

Albert est défendu par Me Ambre De Coninck. « Déjà agressé en rue, il est devenu méfiant. En voiture, arrivant à hau-

teur de cet autre automobiliste qui mettait des gants noirs, il s'est senti menacé. Il aurait suffi que ce dernier lui explique qu'il mettait des gants à cause de son eczéma pour que la situation se calme ! » La présidente questionne Albert sur le couteau. « Je cherchais mon téléphone dans la boîte à gants, mais j'ai alors vu ce couteau qu'un ami y avait laissé. » « Vous cherchez votre téléphone, vous voyez un couteau et donc vous le saisissez », réplique la présidente. « Il ne l'a pas brandi à l'adresse du monsieur qui se gantait », explique Me Ambre De Coninck.

”

« Déjà agressé en rue, il est devenu méfiant. Il s'est senti menacé »

Me Ambre De Coninck, avocate

Quant à son outrage : « Il parlait dans sa langue étrangère. » « Mais les policiers ont entendu des phrases en français ! » « Il n'a pas de souvenir... » « Vous avez choisi de consommer de l'alcool, sermonne la présidente. C'est vous qui vous êtes mis volontairement dans cet état ! Et ce couteau est prohibé de toute façon. » Le parquet requiert 15 mois avec sursis probatoire : le prévenu devrait apprendre à gérer sa violence et boire moins. Du reste, pour des coups, il a écoupé d'une peine de travail un mois après cet épisode. Et depuis, quatre ou cinq notices ont été ouvertes contre lui dans l'arrondissement de Mons. Albert croit alors utile d'ajouter que « dans Namur, en plein midi, on m'a un jour sorti un couteau ». « Comment est-ce possible que vous vous mettiez dans des situations pareilles ! Namur est-il dangereux à ce point... » Jugement dans un mois. ■



COMMENT LES ENSEIGNANTS EN GRÈVE S'ORGANISENT POUR GARDER LEUR SALAIRE

Alors que les grèves se poursuivent dans l'enseignement liégeois, Gilles Van Emelen, professeur de mathématiques de 37 ans, dénonce un système qui permettrait, selon lui, à des enseignants non grévistes de rester devant leur école sans travailler tout en conservant leur salaire.

L'enseignant liégeois dénonce une manière de faire pas très éloignée de la fraude. © Montage photo réalisé avec l'aide de l'IA

Les grèves se poursuivent dans plusieurs établissements de la province de Liège. Dans une école secondaire du centre, Gilles Van Emelen, 37 ans, professeur de mathématiques, a décidé de ne pas suivre le mouvement. Loin de chercher son quart d'heure de gloire, l'homme est bien décidé. Il dénonce avec une bonne dose de courage et de bravoure, dans un contexte particulièrement tendu, ce qu'il considère comme une dérive dans les actions menées à Liège.

« Le but n'est pas de stigmatiser une école en particulier. J'aimerais juste retrouver un climat serein devant mon établissement et que chaque élève puisse y entrer sans aucune crainte. Mon école joue un rôle social important auprès de nos élèves. En supprimant un nombre élevé de contacts avec leurs professeurs et éducateurs, le mouvement de grogne comme il est mené est une vraie catastrophe. »

LE PRINCIPE DU « TRAVAILLEUR EMPÊCHÉ »

Gilles van Emelen dénonce, notamment, le principe du « travailleur empêché ». Dans un courriel envoyé avant les actions des 22 et 23 septembre, un délégué syndical proposait trois choix : une journée de grève, plusieurs jours de grève ou « jouer le jeu du travailleur empêché » en ne forçant pas les piquets. Aucun choix ne permettait de se prononcer explicitement contre la grève. Après le vote, un second

courriel annonçait deux journées de blocage. Il affirme avoir demandé le détail du scrutin sans l'obtenir. « On nous dit que deux jours ont été votés, mais sans aucun chiffre », explique-t-il. Il conteste aussi l'organisation du vote :

”

« On nous dit que deux jours ont été votés, mais sans aucun chiffre : les bulletins sont anonymes, distribués dans la salle et il n'y a pas de listing »

Gilles Van Emelen
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

« Les bulletins sont anonymes, distribués dans la salle et il n'y a pas de listing. »

Sa principale critique porte sur ce qui se passe ensuite devant l'école. Selon lui, de trois à six professeurs, sur

une école qui en compte une centaine, sont officiellement déclarés grévistes. Ceux-là perdent leur rémunération pour la journée et peuvent percevoir une indemnité syndicale, qu'il situe autour de 40 euros.

Les autres, explique-t-il, se présentent comme travailleurs empêchés : ils ne franchissent pas le piquet et conservent leur salaire. « Ils restent dans la rue, au café ou à la boulangerie en attendant de signer à la fin de leur horaire », affirme-t-il. « Quelqu'un qui fait 8h-16h peut très bien venir juste signer à 16h. Il n'y a aucun contrôle. »

PASSAGE EN FORCE

Il affirme que le système permet aussi une rotation entre collègues. « Quand ils ont fait ça pendant trois semaines en juin, très peu ont eu besoin de prendre plus d'un jour de grève. » Selon lui, un enseignant gréviste un jour peut donc devenir « empêché » le len-

demain.

Ce mardi, Gilles a arraché la rubalise de l'entrée de son établissement et a forcé le passage malgré le piquet. « Je suis le seul prof à être rentré par l'entrée principale », dit-il. Sur un second site, il a aussi permis à deux élèves d'entrer. Il a ensuite donné deux

”

« Si les enseignants veulent une révolution, qu'ils se déclarent tous en grève mais une vraie grève »

Gilles Van Emelen

heures de cours où, assure-t-il, près de 70 % des élèves étaient présents. À 10 h, ceux-ci ont toutefois été renvoyés chez eux faute d'enseignants pour la suite des cours.

C'est là qu'il parle de « prise d'otage » des étu-

dants. « Quand on dit aux élèves : « On le fait pour vous », mais c'est du foutage de gueule (sic) », lâche-t-il. Il cite aussi le discours adressé à certains jeunes : « Viens avec nous, tu n'auras pas d'examen. Viens, c'est ton avenir qu'on va défendre. » Pour lui, le décalage devient difficilement défendable lorsque les élèves sont renvoyés chez eux faute de cours.

Gilles ne se présente pas comme un défenseur des réformes. Il estime cependant que la contestation devrait passer par une grève assumée :

« Si les enseignants veulent une révolution, qu'ils se déclarent tous en grève mais une vraie grève. »

Pour lui, le système actuel enlève une partie du poids d'une grève. Et il craint qu'il puisse se prolonger : « Avec un mode de fonctionnement comme celui-là et sans contrôle, ils peuvent tenir des mois puisqu'ils sont tous payés. » ■

Alors que les prix à la pompe atteignent des sommets, le PTB a voulu savoir avec quoi roulent les ministres fédéraux et leurs cabinets...



ROMAIN GOFFINET

Journaliste

Le PTB a demandé aux services de la Chambre d'interroger les quinze cabinets sur leurs voitures de fonction, leur leasing, leurs chauffeurs et leurs cartes de carburant ou de recharge. Le tableau réalisé par le PTB, que Sudinfo a obtenu en exclusivité, recense 40 véhicules, mais reste incomplet : plusieurs ministres n'ont pas répondu à l'ensemble des questions... Une marque domine très largement le parc automobile ministériel : sur les 40 voitures renseignées, 20 sont des Volvo, soit exactement la moitié. Un choix qui peut aussi s'expliquer en partie par l'ancrage belge de la marque, puisque Volvo

possède une usine à Gand. BMW arrive derrière avec neuf véhicules. Mercedes, Skoda et Audi en comptent deux chacune. Opel, Volkswagen, Peugeot, Ford et Kia complètent le tableau avec un véhicule.

JAMBON, SEPT VOITURES

Nos ministres et leurs cabinets apprécient manifestement les gros SUV : XC90 et XC60 chez Volvo, X3 chez BMW, Q7 chez Audi...

Mais l'électrique et l'hybride ont aussi fait leur entrée. Le cabinet de Jan Jambon dispose notamment de cinq Volvo XC90/XC60 plug-in hybrides ainsi que de deux électriques, les EX40 et EX30. Les BMW i4 et i5, la Mercedes EQE, la Volkswagen ID.7 Tourer ou encore la Ford Mustang Mach-E figurent également dans le tableau. Mathieu Bihet roule

notamment en BMW X3 hybride rechargeable.

C'est le cabinet de Jan Jambon qui affiche le parc le plus fourni : sept véhicules, devant celui du Premier ministre Bart De Wever, qui en compte six. Les cabinets de Vincent Van Peteghem, Annelies Verlinden et Bernard Quintin disposent chacun de quatre voitures.

Le nombre de chauffeurs varie également. Jambon, Van Peteghem et Quintin en déclarent quatre chacun. Theo Francken en compte trois pour seulement... deux véhicules.

Côté cartes de carburant et de recharge, Jambon en affiche sept, De Wever six et Francken cinq. David Clarinval en déclare même sept, mais sans avoir fourni le détail de ses voitures...

PLUS DE 2.500 EUROS/MOIS

En additionnant les leasings communiqués, le cabinet Jambon atteint le montant mensuel le plus élevé : 8.562,34 euros. Celui de Bart De Wever arrive à 7.144,06 euros, devant Vincent Van Peteghem (4.782,87 euros). La voiture au leasing le plus coûteux du tableau revient en revanche à Theo Francken : son Audi Q7 coûte la bagatelle de 2.599,89 euros par mois. Elle devance notamment le Volvo XC90 de Bart De Wever (1.791,17 euros) et celui de Jan Jambon (1.664,95 euros).

Le cas d'Annelies Verlinden est particulier. Son cabinet dispose de quatre véhicules, dont trois en leasing. La quatrième, une BMW 420i, a été achetée pour 36.588 euros. Son cabinet déclare par ailleurs trois chauffeurs et

cinq cartes de carburant ou de recharge.

Au total, les montants de leasing renseignés atteignent 45.783,88 euros par mois, soit près de 550.000 euros sur douze mois.

Un chiffre qui ne couvre toutefois pas l'ensemble des cabinets et ne constitue

trois véhicules : une Audi Q5 à 1.691 euros / mois, une Volvo EC40 (892 euros) et une Volvo EX30 (624 euros). Chez Vandenbroucke, quatre véhicules dont une Audi A6 à 1.997 euros / mois. Son cabinet dispose aussi d'une Volvo EX40 (1.124 €), d'une VW ID5 (879 €) et d'une VW ID3 (593 €). Chez Crucke, on indique, sans autre précision, que le ministre dispose d'un véhicule 100 % électrique en leasing et d'une carte pour sa recharge. Le centriste prend les transports en commun un maximum.

Avec ces nouvelles données, ajoutées à celles du PTB, on arrive au final à 53.583 euros de leasing par mois, soit plus de 640.000 sur l'année. « Alors que les prix des carburants atteignent des records, il y a au moins un groupe de la population qui ne s'en soucie pas : les ministres », commente depuis l'opposition Sofie Merckx, porte-parole du PTB. Selon elle, puisqu'ils disposent de voitures, chauffeurs et cartes carburant « aux frais du contribuable », « les ministres ne voient donc pas la différence à la pompe ».

Une critique que le PTB relie au débat sur les mesures de soutien face à la hausse des carburants. Mesures jusqu'ici inexistantes, même si le MR plaide avec force pour instaurer le cliquet inversé. Mais avec la chasse aux dix milliards, Bart De Wever n'est pas disposé à investiguer ce terrain-là. En attendant, comme l'a dévoilé David Clarinval, la hausse des prix du carburant a déjà rapporté plus de 100 millions à l'État. ■



« Les ministres ne voient pas la différence à la pompe. Ils roulent aux frais du contribuable »

Sofie Merckx
DÉPUTÉE PTB

LES LEASINGS LES PLUS CHERS

LA FACTURE À PLUS DE 640.000 EUROS PAR AN DES VOITURES DE NOS MINISTRES FÉDÉRAUX



Des citoyens pour renforcer la sécurité

Une nouvelle boîte à outils détaille les différentes manières dont les citoyens peuvent participer à la prévention et à la sécurité. Mais le rôle des volontaires est clairement encadré et ne consiste pas à remplacer les policiers.

GUILLAUME PAVONCELLI

Et si les citoyens pouvaient eux aussi jouer un rôle dans la sécurité de leur quartier? C'est l'objectif d'une nouvelle boîte à outils consacrée à la participation citoyenne en matière de sécurité et de prévention. Le principe est de permettre à des citoyens volontaires de devenir des relais en matière de prévention. Ils sont accompagnés par des professionnels, formés et outillés pour le rôle qu'ils acceptent de jouer. L'objectif est d'accroître le sentiment de sécurité, de renforcer la cohésion sociale et de prévenir la criminalité.

Concrètement, les possibilités sont nombreuses. Un citoyen peut par exemple rejoindre un Partenariat local de prévention (P.L.P) afin notamment de renforcer la vigilance face aux cambriolages. Il peut aussi devenir conseiller en prévention vol au terme d'une formation, avec la possibilité d'être sensibilisé à des phénomènes tels que les escroqueries en ligne, les vols de vélos ou les vols à la tire. Autre possibilité: devenir cyber-ambassadeur. Son rôle est alors de conseiller les habitants face aux fraudes et escroqueries en ligne. Mais il ne peut en aucun cas se rendre au domicile d'un autre ci-

toyen ou accéder à ses appareils électroniques. Les citoyens peuvent également participer à des marches dans leur commune pour identifier des lieux où ils ressentent un sentiment d'insécurité, rejoindre un conseil citoyen ou encore intégrer une réserve de volontaires pouvant intervenir en soutien lors de situations d'urgence, notamment les inondations.

PAS UN SUPER-HÉROS

C'est l'un des points sur lesquels le document insiste le plus. Le citoyen volontaire ne devient pas un policier. Il ne peut pas effectuer de patrouilles, d'interventions ou



Le ministre propose une nouvelle boîte à outils. © Montage SI

de tâches réservées aux professionnels de la sécurité. Le document va même jusqu'à préciser qu'il ne peut pas « se prendre pour un super-héros » ni bénéficier de privilèges particuliers. Il doit respecter un devoir de discrétion.

Enfin, cet engagement nécessite de suivre des formations et d'avoir au moins 18 ans. Certaines possibilités sont néanmoins accessibles à partir de 16 ans. L'activité est exercée sans rétribution ni obligation. ■

DÉCHETS

Pas de piscine gonflable dans le sac PMC

Après un été caniculaire, piscines gonflables, matelas pneumatiques et autres jouets en plastique se retrouvent en nombre dans les sacs PMC alors qu'ils n'ont rien à y faire.

ALESSANDRA MARCHIONE

Cette erreur de tri commise par des milliers de Belges n'est pas sans conséquence. Chaque année à la fin de l'été, flamants roses gonflables, piscines gonflables percées, matelas pneumatiques usés et pistolets à eau se retrouvent dans le sac PMC, alors qu'ils n'y ont pas leur place, alerte Fost Plus. «C'est l'équivalent du poids de quatre tours Eiffel en déchets mal triés, ce qui représente un coût considérable».

Les centres de tri constatent un pic de ces objets dans les sacs bleus après la période estivale.

Or, seuls les emballages en plastique ou en métal et les cartons à boissons ont leur place dans le sac PMC. Valérie Bruyninckx, porte-parole de Fost Plus, ajoute : «Les machines de tri sont conçues pour traiter les déchets d'emballage et ne sont pas adaptées aux objets plus volumineux ou plus lourds. Ceux-ci peuvent se coincer dans l'installation, perturber le processus de tri et, dans certains cas, même causer des dégâts. Il est donc préférable de les apporter au recyclage, où ils pourront être traités de manière appropriée.»

40 MILLIONS D'EUROS

L'an dernier, près de 13,5 % des déchets collectés via les PMC n'y avaient pas leur place, soit 41.660 tonnes. Retirer les déchets mal triés et les traiter correctement coûte en moyenne



Mieux trier. © Sudinfo

1.000 euros par tonne. La facture a atteint 40 millions d'euros.

Les erreurs viennent notamment d'une confusion autour du «P» de PMC : il ne désigne pas tous les objets en plastique, mais uniquement les emballages en plastique. «Nous essayons de familiariser davantage les Belges avec ce concept grâce à un slogan simple : s'agit-il d'un emballage en plastique, en métal ou en carton à boisson ? Alors, il peut aller dans le sac !», conclut Valérie Bruyninckx. ■

APRÈS LE REJET DE LA PREMIÈRE NOTE DE DE WEVER, VOICI LES 17 MESURES DU MR

Les libéraux mettent sur la table du gouvernement « une stratégie (2026-2032) pour renouer durablement avec la croissance et la compétitivité ». Parmi les 17 mesures mises en avant : le gel de la TVA et des accises sur les produits énergétiques.



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

La première note de Bart De Wever n'a pas convaincu ses partenaires. Au-delà des mesures qui fâchent, le MR a amèrement regretté l'absence de mesures suffisantes en matière de relance, ce qui permettrait pourtant d'augmenter les recettes fiscales : « Voilà un document sans souffle et sans vision », y dit-on.

Les libéraux enfoncent le clou en mettant sur la table du gouvernement « une stratégie (2026-2032) pour renouer durablement avec la croissance et la compétitivité ».

CRÉER DES RICHESSES

« La croissance est un élément indispensable si l'on veut assainir durablement le budget de notre pays. C'est elle qui ali-



Le parti de Georges-Louis Bouchez avance ses idées. © Montage SI

mente notre sécurité sociale et nos pensions », commente David Clarinval, le ministre de l'Emploi et de l'Économie. « C'est pour cette raison qu'avec mes collègues (Bihet et Simonet, NdiR), nous avons façonné un plan de croissance dans un dialogue avec les patrons, avec des mesures prioritaires pour stimuler l'économie belge, l'emploi et la compétitivité. »

La stratégie 2026 – 2032 du MR

rassemble plus de 96 mesures. Aujourd'hui, les ténors libéraux font le choix d'en mettre 17 en avant. Sept sont des « quick wins », à savoir des décisions rapides à impact immédiat, actives sans réforme de fond.

GEL DE LA TVA ET DES ACCISES

Parmi ces sept « quick wins », on note l'extension des flexi-jobs aux indépendants, la dispense partielle de versement du pré-

compte professionnel accordée aux employeurs des secteurs en pénurie (chimie, pharma, agroalimentaire, défense, digital, spatial) et la diminution de la TVA

gétique des ménages et des entreprises.

Viennent ensuite dix mesures considérées comme des leviers prioritaires pour relancer durablement la croissance et la compétitivité. On y note l'augmentation des réductions de cotisations sociales patronales dès 2027.

Il y a également la poursuite de la réforme du marché du travail, la flexibilité et le coût du travail en tête, alors qu'il se chuchote que la première note du Premier ministre réservait quelques mauvaises surprises à ce sujet.

Parmi les dix mesures, notons encore le lancement d'un programme d'investissement pluriannuel pour la résilience climatique et économique, ainsi qu'une mesure pour favoriser l'investissement des ménages dans l'économie, via la création d'un produit d'épargne simple et sécurisé. ■

”

« La croissance est un élément indispensable si l'on veut assainir durablement le budget de notre pays »

David Clarinval

sur les constructions neuves (taux de 12 % ciblé sur les logements (habitation propre) d'une superficie maximale de 200 m²). On y trouve aussi le gel des taux de TVA et d'accises sur les produits énergétiques, afin d'éviter toute nouvelle hausse de la fiscalité pesant sur la facture éner-

SELENA CARBONERO FERNANDEZ : « ÇA SUFFIT QUE CE SOIENT TOUJOURS LES TRAVAILLEURS ET LES PENSIONNÉS QUI PAYENT »

La secrétaire générale de la FGTB repart à l'offensive contre les réformes du gouvernement Arizona et propose des alternatives pour boucler le budget fédéral



BENOÎT
JACQUEMART
Journaliste

Selena Carbonero Fernandez est la secrétaire générale de la FGTB, le syndicat socialiste. Alors que la rentrée sociale s'annonce chaude, nous l'avons reçue dans le studio de Sudinfo. Interview.

Vous êtes mobilisés depuis 20 mois. Vous ne ressentez pas un peu de lassitude ?

Non, on sent énormément de détermination dans le chef de nos délégués, de nos militants.

Le gouvernement, lui, continue à avancer, il ne vous écoute pas ? Il n'a pas pu avancer sur tout comme il le voulait. Et nous avons pu obtenir un certain nombre de corrections. Lorsqu'il voulait effacer la première année de carrière pour l'accès à la pension anticipée, c'est une correction que nous avons obtenue, cette première année de carrière va être prise en compte.

Vous avez obtenu autre chose ?
Au départ, ce gouvernement voulait tou-

cher les malades avec ce malus pension qui prévoit que, par année d'anticipation de pension par rapport à l'âge lé-

gal, vous pouvez être touché par une pénalité, un montant qu'on vous enlèverait sur votre pension, qui peut aller jusqu'à 5 % en fonction de votre année de naissance.

Le gouvernement a tenté d'enlever des droits sociaux ?
Mais oui ! Il y a

aussi le volet exclusion des allocations de chômage, où, là aussi, on a pu aller arracher des exceptions. Et pour ces personnes-là, c'est ce qui leur permet aujourd'hui de remplir leur frigo et de garder la tête hors de l'eau. On peut dire : des corrections il y en a mais on va aller plus loin.

Avez-vous d'autres exemples de recul, selon vous, de droits sociaux ?

Depuis que ce gouvernement est installé, c'est le blocage des salaires, le plafonnement de l'indexation. Je pourrais évidemment détailler l'impact du plafonnement de l'indexation, ce qui s'assimile à peu de chose près à des sauts d'index. Quand on plafonne l'indexation, c'est la remise en cause et une diminution de la protection contre le licenciement que l'on peut coupler à l'exclusion du droit aux allocations de chômage.

C'est une flexibilisation accrue et débridée des conditions de travail. C'est un gou-

vernement qui accumule les régressions sociales en bypassant la concertation sociale. Il y a aussi le volet conditions de travail, avec les heures supplémentaires volontaires, l'annualisation du temps de travail, les flexi-jobs, etc.

Vous pensez pouvoir encore faire reculer le gouvernement ?

Il y a des choses qui sont décidées, en effet. Il y a des choses qui sont entrées en vigueur. On le voit avec les exclusions des demandeurs d'emploi.

Oui, ça, c'est l'exemple le plus emblématique.

Oui, c'est un exemple très important, pas seulement en termes de basculement de modèle. (...) Et en gros, ce gouvernement, ce qu'il fait... c'est qu'il est en train de démanteler des protections collectives tout en organisant l'insécurité individuelle, parce que les gens se retrouvent alors livrés à eux-mêmes et abandonnés. Quand on exclut des milliers de personnes des allocations de chômage, ce sont des gens qui vont, pour certaines d'entre elles, retrouver un travail, mais pour beaucoup d'entre elles, elles vont émarquer au CPAS avec une protection qui est moindre, un revenu qui est inférieur. Et donc une précarité aggravée. Exclure n'a jamais créé de l'emploi. On sait, avec le dernier monitoring qui a été publié par l'Onem (et pour moi, ce sont les chiffres qui sont les plus fiables pour le moment) que, sur les un peu plus de 9.000 personnes qui viennent d'être exclues, il n'y en a que 13,5 % qui ont retrouvé un emploi dans le mois suivant.

Ne peut-on pas espérer, pour des gens au

chômage depuis moins de temps, qu'ils retrouvent un emploi plus facilement ?

Ça, c'est dans le monde idéal. Encore faudrait-il qu'il y ait assez d'emplois en Belgique. Or, on comptabilise un peu plus de 133.000 emplois vacants en Belgique pour plus de 275.000 demandeurs d'emploi. Ce qu'il faut, c'est effectivement essayer et pousser à ce qu'il y ait des investissements, que les entreprises se portent bien aussi, pour qu'il y ait des créations d'emplois de qualité et durables. (...) 13,5 % des exclus ont retrouvé de l'emploi, 44 % émergent au CPAS. Entre les

« Il faut avoir un monitoring précis des aides aux entreprises »

deux, il y a des gens qui disparaissent des radars, dont on ne sait pas ce qu'ils deviennent.

Quelles sont vos craintes à l'heure des conclaves budgétaires ?

Rappelez-vous que le déficit, il est actuellement environ de 33 milliards. Et malgré toutes les mesures que le gouvernement a faites, le déficit va encore se creuser jusqu'à 42 milliards.

Leur méthode ne fonctionne pas. Le trou, ils sont en train de continuer à le creuser. On refuse que ce trou soit comblé avec l'argent des gens. Déjà les plafonnements d'indexation qui sont en train d'être appliqués, c'est 800 millions qui sont sortis des poches des travailleurs et des allocataires sociaux. L'effort a été fait, ça suffit maintenant.

Il faudrait revoir la fiscalité ?

Avec les autres organisations syndicales, en front commun, on a déposé un plan, déjà en avril. Ce sont 21 milliards que



L'on pourrait aller chercher. On a mis sur la table 14 propositions qui sont chiffrées, qui sont objectives et objectives. Le dernier Grand Baromètre montre que de plus en plus de personnes considèrent aussi qu'il y a une injustice fiscale flagrante en Belgique et qu'il faut aller toucher aux épaules les plus larges. (...) C'est totalement injuste que le 1 % parmi les plus riches est taxé en moyenne à 23 %. Par contre, les travailleurs sont taxés en moyenne à 43 %. Une manière de corriger cette injustice, c'est ce qu'on appelle la globalisation des revenus. On prendrait en compte tous les revenus, en ce compris les revenus du capital qui, pour le moment, sont très protégés, de manière à leur appliquer le même barème d'impôt progressif. Cette mesure-là permettrait déjà d'aller rechercher 12,9

milliards par an de recettes complémentaires. Ça permettrait déjà de résoudre le problème qui est là aujourd'hui sur la table pour le gouvernement.

Vous avez un autre exemple ?

Oui. On considère qu'il faut avoir un monitoring précis des aides aux entreprises. La FGTB n'est pas contre le fait qu'on aide les entreprises. On a aussi envie que l'on continue à créer de l'emploi en Belgique. Mais on sait qu'à minima, et c'est un rapport du Conseil central de l'économie qui l'a établi, on a 16 milliards d'euros par an qui sont donnés aux entreprises sous

forme de déduction fiscale ou de réduction de cotisations de sécurité sociale, sans aucune condition. Et ça, ce n'est pas normal. Les aides aux entreprises, elles devraient être

conditionnées à de l'investissement.

Donc il ne s'agit pas de taxer les entreprises, mais de revoir toutes les aides.

En tout cas, d'avoir une vue claire sur comment l'argent est utilisé. ■

A noter : Interview complète à lire sur sudinfo.be

UNE MANIF LE 9 OCTOBRE, UNE GRÈVE ANNONCÉE POUR LE 23 NOVEMBRE

La dernière manifestation nationale, en mai, avait réuni moins de monde que les précédentes manifestations. On va en avoir une nouvelle le 9 octobre. Vous ne craignez pas une petite démobilisation ?

Moi, je ne parlerais pas de démobilisation parce que, dans un mouvement social qui est aussi long, c'est normal qu'à un moment donné, il y ait... des variations. On avait quand même, avant cette manifestation, réussi à mettre plus de 300.000 personnes (au total, NDR) dans la rue. On a eu deux grosses grèves générales, dont une de trois jours. C'est un peu logique qu'à certains moments, il y ait plus ou moins de monde. Ce qui est important, c'est qu'on continue à se mobiliser et que ce mouvement tienne dans la durée. On savait que ça allait être un marathon.

La grève est annoncée, mais en fait, on lance la balle surtout dans le camp du gouvernement. On ne fait pas grève pour faire plaisir. On dit au gouvernement qu'il y a un certain nombre de lignes rouges que l'on ne veut pas voir franchies. L'indexation des revenus. Les gens sont pris à la gorge, ce n'est pas le moment d'encre diminuer leur pouvoir d'achat. La hausse de la TVA, c'est la même logique. D'autant plus que la hausse de la TVA, c'est la taxe la plus injuste qui soit. C'est la même, que vous gagniez 4.500 euros ou 10.000 euros. Et puis... Il y a le volet conditions de travail et le volet annualisation du temps de travail, qui est une des dernières mesures qui a été décidée par le gouvernement, et on lui dit : ça ne va pas, la manière dont vous concevez les choses, ça ne va pas sur le terrain, ça va créer une pagaille immense, et surtout pour les travailleurs.

B.J.



Retrouvez la vidéo de l'interview
sur notre site web
sudinfo.be/videos

Une grève est annoncée pour le 23 novembre...

Nathan Delin signe un retour gagnant à Casteau

Quelques minutes après sa montée au jeu, le Dourois de 29 ans a offert un précieux point à Casteau contre Quévry (1-1), sous les yeux de son bébé de sept mois.

THOMAS MATHIEU

Dans son rôle de joker, Nathan Delin n'a eu besoin que de quelques minutes pour faire la différence. Monté à l'heure de jeu face à Quévry, l'attaquant de 29 ans a rapidement trouvé le chemin des filets pour débloquer la situation. Un moment forcément particulier pour ce jeune papa d'un petit Hugo. « Oui, c'était une belle émotion », savoure-t-il. « Je suis papa depuis sept mois et, quand mon fils vient me voir, je me donne encore plus. Il m'a porté chance. »

Ce but vient récompenser un

parcours sinueux. La saison passée, Nathan Delin évoluait avec le noyau B, en P4, où il a inscrit une douzaine de buts. « C'était une saison un peu en dents de scie. L'équipe était très jeune, avec un gros noyau au départ, puis on s'est vite retrouvé en tout petit comité. Le coach avait démissionné en pleine saison et deux autres avaient repris. »

BLANCHART, ENCORE LUI

Après un crochet d'une saison à Ghlin en P3, le Dourois avait donc retrouvé ses pénates à Casteau, avant de réintégrer le groupe de P2 cet été. « Le coach dit toujours que si on travaille, on jouera. J'avais eu la chance de commencer contre Estinnes la semaine précédente, mais il estime que j'apporte plus quand je viens du banc. Je lui ai donné



Nathan Delin en Joker gagnant. © T.L.

raison dimanche. » Son but restera comme un joli geste d'attaquant. « Quentin Blanchart a fait un coup du foulard. Le ballon est passé à côté du défenseur, je l'ai contrôlé, je l'ai fait monter et je l'ai repris en un temps à ras

du poteau. » Nathan Delin connaît ses qualités, mais aussi ses défauts. « Je ne fais jamais la préparation estivale », sourit-il. « Là, je commence à être en forme, le coach le voit et me fait jouer plus. Près du goal, je sais mar-

quer. C'est une de mes forces. »

À Casteau, l'ambiance aide aussi à retrouver des sensations. « Il y a eu des départs importants, mais le groupe ne s'est pas déformé. L'ambiance est même encore plus forte. Quand quelqu'un marque, tout le monde vient célébrer. » Et l'offensif de 29 ans tient à glisser un mot pour son capitaine, Dimitri Delys. « C'est un joueur de grande qualité, qui permet aux autres de s'épanouir. Il n'a rien à faire en P2, mais c'est un Castellois de cœur. »

De retour dans le noyau A, Nathan Delin suit la même courbe que Casteau, impressionnante quatrième force du plateau avec 10 points sur 15. Et le joker offensif pourrait bien y ajouter quelques points précieux. ■

LE SOIR

Le MR présente un plan de croissance en forme d'offensive avant le conclave budgétaire

David Clarinval (MR), tout comme son homologue Maxime Prévot (Les Engagés), était sorti fâché tout rouge du kern de ce lundi, où Bart De Wever (N-VA) avait présenté une première mouture de son plan d'économies de 14 milliards d'euros dans le cadre de la négociation budgétaire à venir.

Et la contre-offensive n'a donc pas tardé. Visiblement frustrés de subir une « méthode N-VA » trop portée sur les économies et l'austérité, les libéraux francophones – David Clarinval (Emploi et Economie), Eléonore Simonet (Classes moyennes) et Mathieu Bihet (Energie) – ont convoqué le banc patronal, et les journalistes, pour présenter ce mercredi leur « stratégie pour accélérer la croissance et renforcer la compétitivité ». Et cela, à la veille d'un kern budgétaire où les partenaires de l'Arizona doivent normalement reprendre leurs discussions là où elles s'étaient arrêtées lundi. Au programme de ce plan du MR, non validé par le gouvernement donc, qui sera mis sur la table du kern ce jeudi soir, 92 mesures, dont les trois ministres en ont dévoilé une petite vingtaine. Citons

l'extension des flexi-jobs aux indépendants, qui n'avait pas précédemment passé la rampe. Ou encore la diminution de la TVA à 12 % sur les constructions neuves (sous conditions : habitation propre et moins de 200 m²).

On trouve également la simplification administrative, de nouvelles réductions de cotisations patronales (ciblées, sous le salaire médian, avec un objectif de deux milliards d'euros) et dispenses de pré-compte professionnel (pour les secteurs stratégiques : chimie, pharma, agro-alimentaire, défense, digital, spatial) ; et la poursuite de la flexibilisation du marché du travail.

Le nucléaire est également au menu, mais aussi un programme d'investissement pluriannuel pour la résilience climatique et économique, sans chiffrage de l'enveloppe budgétaire qui serait nécessaire. La semaine passée, déjà, le Premier Bart De Wever mettait pourtant en garde : il y a peu de marges de manœuvre pour des mesures de relance. Dans ce contexte morose, le MR veut pourtant croire en une place suffisante pour des investissements. Le banc patronal, à la sortie, semblait séduit. Pas sûr que la N-VA, qui appelle à garder les négociations discrètes, ait, par contre, apprécié la démarche. D.B. ET A.N.

De 20 à 22 périodes en classe : la bataille judiciaire démarre

La Cour constitutionnelle examinait ce mercredi le recours en suspension introduit par 24 enseignants contre le décret-programme II.

CHARLOTTE HUTIN



Dans la salle d'audience de la Cour constitutionnelle, qui peut accueillir près de 90 personnes, une vingtaine d'enseignants accompagnent les quatre représentantes du collectif « Solidaires pour une action en justice contre la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Ici, pas de slogans, pas de banderoles, pas d'applaudissements : les quatre professeurs, à l'origine de la cagnotte en ligne visant à introduire un recours en justice, ont soigneusement appelé leurs soutiens à ne pas mettre de pression sur les juges. « Les avocats avaient peur que le mouvement de protestation et que la foule présente nous desservent », indique Justine Voss, professeure de français à Saint-Raphaël Remouchamps et l'une des initiatrices du collectif. « Nous, on gère le collectif, mais nous ne sommes pas les requérantes. Nous sommes nommées totalement ou partiellement dans nos écoles. »

Alors que la contestation contre le décret-programme II et l'augmentation de la charge horaire face classe se poursuit dans les écoles, la bataille s'est déplacée ce mercredi devant la Cour constitutionnelle à Bruxelles. Vingt-quatre enseignants réclament la suspension de la mesure qui augmente la charge de travail de 20 à 22 périodes devant les élèves dans le secondaire supérieur (à partir de la quatrième année), avant une éventuelle annulation du décret ou d'une partie de celui-ci.

Pour que le passage à 22 périodes soit gelé rapidement avant un examen plus approfondi, les professeurs doivent pouvoir démontrer que le décret cause des « préjudices graves et difficilement réparables ». Selon leurs avocats, M^{re} Belleflamme et Molitor, les requérants exerçaient comme enseignants du secondaire supérieur durant l'année 2025-2026 et avaient entrepris les démarches pour poursuivre leur activité en 2026-2027. L'augmentation de deux périodes aurait compromis leur désignation comme temporaires prioritaires ou entraîné une perte d'activités professionnelles, partielle ou totale. Ils dénoncent une réforme qui aurait fait basculer certains d'entre eux dans la précarité au vu du préjudice financier de la perte de leur revenu.

Précarité des jeunes enseignants

C'est par le témoignage d'une enseignante que M^{re} Belleflamme a entamé sa plaidoirie. Celle-ci raconte : « Je suis toujours en situation de perte totale d'emploi, je passe d'un temps plein à 0/22^e à ce jour. J'ai pourtant déposé des candidatures spontanées dans une trentaine d'établissements de la région, je

suis inscrite sur Rapprochements. J'ai publié sur les réseaux sociaux. J'ai un accouchement prévu le 23 septembre. Je vais donner naissance à mon premier enfant dans un contexte de précarité. »

Les deux avocats avancent une série d'arguments. Pour eux, le législateur fait porter une part importante des économies sur une catégorie limitée de personnel. Ils mettent en avant une augmentation de la charge horaire des enseignants, qui serait passée de 18 à 19 périodes face classe en 1958 à 22 périodes en 2026, alors que la charge horaire des travailleurs belges s'est réduite de 48 à 38 heures hebdomadaires. Et alors même qu'il n'existe pas d'évaluation préalable de la charge de travail réelle des enseignants francophones. « La Communauté française nous dit qu'on ne démontre pas que l'ensemble de la charge de travail augmente, comme si on pouvait demander plus d'heures face classe sans qu'il y ait plus de temps de préparation... »

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par la voix de leur avocat Evrard De Lophem, estime pour sa part que le lien entre la réforme et cette précarité n'est pas établi. La précarité serait inhérente au statut des jeunes enseignants dont le contrat prend fin au terme de l'année scolaire, sans être assurés de trouver un emploi en septembre. « Les requérants n'ont donc pas démontré avoir "perdu leur emploi" du fait du décret. » Il ajoute, par ailleurs, que « le lien entre l'augmentation du temps face classe et l'augmentation du temps de travail global n'est pas démontré » et pointe que certaines considérations quant aux choix budgétaires émis par le gouvernement témoignent « d'une frustration qui échappe au travail de la Cour ».

La haute juridiction doit désormais se prononcer sur la suspension. Une réponse est attendue pour la mi-octobre au plus tard, tandis que le recours en annulation suivra son cours et pourrait prendre plus d'un an. S'il est rare que la Cour suspende un décret, elle a partiellement annulé en juin dernier la limitation de l'accès aux 7^{es} années de l'enseignement qualifiant pour les élèves déjà engagés dans leur parcours.

La Libre BELGIQUE

■ Yvan Verougstraete
fixe les trois balises
de son parti dans le cadre
des négociations budgétaires :
un plan d'investissement axé
sur la transition énergétique,
un glissement de la fiscalité
pour récompenser le travail,
la protection des plus fragiles.

“On n’avalera pas
n’importe quoi, Les Engagés
ont des exigences”

dispensable de faire une vraie synthèse et de tenir compte des différentes parties autour de la table.

Ce n'est pas le cas pour l'instant ?

Non, ce n'est pas le cas. Pour l'instant, on est encore trop proche du programme de la N-VA, et on ne l'acceptera pas. Chacun doit être respecté dans ses priorités. Qu'il y ait des choses compliquées à accepter, cela ne me dérange pas, mais il faut un équilibre.

Comment expliquez-vous que le Premier ministre mette sur la table une note à ce point imbuvable pour ses partenaires de coalition ?

Je pense qu'il craint que, si sa note fuit dans la presse, son contenu soit présenté comme la position de la N-VA, même si c'est une note de synthèse. On doit être plus clair sur le rôle du Premier ministre. Son parti doit pouvoir défendre sa position. Bart De Wever doit faire converger les points de vue. Il a beaucoup de talent. Nous attendons de lui qu'il se mette au-dessus de la mêlée. Sinon, il va nous pousser dans des comportements qu'on ne veut pas avoir, qui sont des comportements de rupture.

Vous laissez entendre qu'une chute du gouvernement est de l'ordre du possible ?

Nous serons constructifs. Nous ferons tout pour éviter la chute du gouvernement tant que l'on reste dans le cadre d'une négociation respectueuse de chacun des partis. On n'avalera pas n'importe quoi. On a des exigences. La négociation ne peut pas être un braquage. Nous sommes positifs, constructifs, mais pas naïfs.

La note budgétaire du Premier ministre, censée dégager dix milliards d'euros à l'horizon 2029, a été fraîchement accueillie, lundi, par le MR et Les Engagés. À peine Bart De Wever (N-VA) l'avait-il déposée sur la table du gouvernement que le vice-Premier ministre libéral David Clarinval et son collègue centriste Maxime Prévot ont dit tout le mal qu'ils en pensaient. “Nous ne voulons pas bloquer les négociations”, clarifie à présent Yvan Verougstraete, le président des Engagés, “mais nous voulons que certains comprennent que nous n'accepterons pas n'importe quoi.”

Selon Maxime Prévot, la note de Bart De Wever est “indigeste” et contient “des accents communautaires”. Pouvez-vous en dire plus ?

Je ne vais pas aller dans le détail de la note. Simplement, on ne peut pas se trouver avec une note qui correspond au positionnement de la N-VA. Quand on est Premier ministre, il est in-

“Nous attendons du Premier ministre Bart De Wever qu'il se mette au-dessus de la mêlée. Sinon, il va nous pousser dans des comportements qu'on ne veut pas avoir, qui sont des comportements de rupture.”

Quelles sont-elles ?

La première balise, c'est un plan de relance et d'investissement axé sur la transition et la résilience énergétiques. On doit se donner les moyens pour sortir structurellement de la position désavantageuse dans laquelle on est (*en Belgique et en Europe, NdlR*). On le voit encore avec le diesel à 2,50 euros. Notre dépendance énergétique a un impact sur le pouvoir d'achat et sur l'emploi : 27 000 emplois sont menacés chaque mois en Europe en raison de notre désavantage compétitif industriel ; on a un milliard d'euros de déficit commercial par jour avec la Chine ! Ces éléments ne sont pas abstraits, ils affectent directement le pouvoir d'achat des gens et notre solidarité. Si on ne dégage pas des moyens exceptionnels pour se sortir de l'ornière dans laquelle on est, on recommencera le même exercice budgétaire dans trois ans, dans cinq ans, dans dix ans... Ce plan d'investissement et de relance est nécessaire non seulement pour la transition énergétique à moyen terme, mais aussi pour nos finances publiques à court terme. Si, demain, on investit dans nos infrastructures, dans notre indépendance énergétique, dans l'isolation de notre bâti, cela aura un impact immédiat sur l'activité économique. L'activité génère de l'impôt, et l'impôt permet la solidarité.

Pouvez-vous chiffrer ce plan d'investissement ?

On parle de plusieurs milliards d'argent public et privé. De la même manière que la Commission européenne a permis qu'une partie du budget de la Défense sorte du périmètre de notre trajectoire budgétaire, elle permet que 0,3 % du PIB soit neutralisé de la norme de dépenses si ces montants sont investis dans la transition énergétique. Ce 0,3 % du PIB belge, cela fait 2 milliards d'euros. Ces 2 milliards, c'est déjà une première brique. Selon moi, il en faudrait encore d'autres.

“La fiscalité belge sur le travail est l’une des plus complexes, elle est foireuse depuis 20 ans”

Après le plan d’investissement axé sur la transition énergétique, quelle est votre deuxième balise dans ces négociations budgétaires ?

Chez Les Engagés, nous défendons depuis longtemps une forte diminution de la fiscalité sur le travail. Et, à l’exception du CD&V, nous sommes très seuls au gouvernement à la réclamer. Certains estiment que ce n’est pas très “sexy” comme mesure, car elle est moins perceptible que l’octroi d’un chèque ou d’une intervention dans le prix du pétrole, mais elle est beaucoup plus fondamentale. On doit opérer un “shift fiscal” (un glissement du poids de la fiscalité d’un domaine à un autre, NdLR), c’est essentiel pour libérer le travail. Cela implique, par exemple, de réduire certaines niches fiscales. Un effort important pourrait aussi venir de la consommation. Il faudra orienter une partie de ces recettes vers la diminution des charges sur le travail. Il faut simplifier et rendre plus efficace notre fiscalité. Aujourd’hui, la fiscalité belge sur le travail est l’une des plus complexes, elle est foireuse depuis 20 ans. Et sur cette jambe de bois, on a construit un nombre d’emplâtres pas possible... Je pense notamment aux sociétés de management ou aux voitures de société : ces fiscalités ne sont pas optimales.

Le gouvernement a décidé fin 2025 de retarder d’une année la mise en œuvre de la réforme fiscale, qui prévoit une baisse de l’impôt des personnes physiques (IPP). Demandez-vous qu’on rétablisse l’agenda initial ?

Certains, au gouvernement, voudraient même postposer la totalité de la réforme... C’est une très mauvaise idée. Nous défendons le retour au calendrier initial et une amplification de la réforme. Il n’y a pas d’argent magique : nous sommes prêts à défendre des mesures difficiles à condition que l’on fasse un effort supplémentaire sur le travail. On a besoin d’avoir plus de gens au travail. Si on avait 80 % de taux d’emploi, cela ferait plus de 15 milliards d’euros d’amélioration des recettes publiques. Le gouvernement a travaillé sur les pensions pour pousser les gens à travailler plus longtemps ; on a limité le chômage dans le temps ; on a flexibilisé le marché du travail – on est même allé un peu trop loin, selon nous... Après tout cela, il faut une carotte : ceux qui bossent doivent être encouragés.

Les Engagés ont-ils mis sur la table du gouvernement votre proposition de taxation du patrimoine financier à partir de 500 000 euros ?

Tout le monde doit faire un effort. Donc, oui, on la met sur la table. Cette taxe me semble défendable. On a aujourd’hui la taxe sur les comptes-titres. Or, on sait que certains éléments patrimoniaux échappent à cette taxe sans que cela soit justifié. Je pense, entre autres, aux actions nominatives cotées en Bourse. On voit bien qu’il y a quelque chose qui ne va pas...

“Certains éléments patrimoniaux échappent à la taxe sur les comptes-titres sans que cela soit justifié. Je pense, entre autres, aux actions nominatives cotées en Bourse. On voit bien qu’il y a quelque chose qui ne va pas.”

peut créer de la solidarité en utilisant ses rentrées fiscales.

Dimanche, la présidente de la N-VA, Valerie Van Peel, a invité le monde politique francophone à prendre conscience de la gravité de la situation budgétaire de la Belgique. Est-ce qu’il y a une différence de culture budgétaire entre la Flandre et les francophones ?

En tout cas, il n’y a pas de différence de culture budgétaire entre la Flandre et Les Engagés. Certains de nos collègues en Belgique francophone, de droite comme de gauche, sont plus focalisés sur leurs totems – la diminution de la fiscalité pour certains, la hausse des dépenses pour d’autres – que sur la dernière ligne budgétaire. Ce n’est pas le cas des Engagés. Limiter le déficit de l’État, c’est défendre le pouvoir d’achat des Belges plutôt que de payer les banques. Si on crée de la dette, si on creuse le déficit, on est toujours rattrapés.

Vous avez parlé de vos deux premières balises. Quelle est la troisième ?

L’effort budgétaire ne peut pas se faire au détriment du public le plus défavorisé ou qui a besoin d’aide, comme les malades ou les personnes handicapées. On a absolument besoin de cohésion. Attention à ne pas prendre des décisions qui mettraient certaines personnes hors jeu. On le paiera trois ou quatre fois plus cher ensuite.

Cette préoccupation se reflète-t-elle dans la note budgétaire de Bart De Wever ?

Elle n’est pas tout à fait équilibrée à cet égard, en effet...

Une hausse de la TVA est aussi envisagée, car elle pourrait rapporter gros à l’État. Le MR s’y oppose. Et vous ?

La TVA a l’avantage de s’appliquer aux biens, qu’ils aient été produits ici ou ailleurs, sans réduire notre compétitivité. Pour que cette TVA soit juste et équitable, les mécanismes de redistribution doivent protéger ceux qui en ont le plus besoin. Il est économiquement faux de dire que la TVA est, par essence, régressive sur le plan social. On

Budget: le MR veut baisser à 12% la TVA sur les constructions neuves de moins de 200 m²

■ C'est une des mesures figurant dans la stratégie de croissance présentée mercredi par les ministres MR.

L'avertissement était clair: pour les réformateurs, pas question d'aborder le conclave budgétaire sans, parallèlement, travailler au redressement de la croissance économique belge, retombée à un triste 0,7%. Dans *La Libre*, le vice-Premier ministre David Clarinval avait annoncé le dépôt, sur la table du gouvernement fédéral, d'un "plan en 80 mesures visant à booster la croissance".

Mercredi, les ministres MR en charge des matières socio-économiques au sein de l'Arizona, David Clarinval (Économie et Emploi), Mathieu Bihet (Énergie) et Éléonore Simonet (Indépendants), présentaient ce plan aux représentants des employeurs (FEB, AKT, Voka, UCM et Unizo).

Dépasser la croissance des voisins

Alors, en quoi consiste cette "stratégie belge pour la croissance et renforcer la compétitivité"? Elle vise à retrouver à court terme une croissance supérieure à celle de nos principaux voisins et à relever d'ici 2029 la croissance du PIB belge de 0,5 point de pourcentage. Ce qui générerait 1,5 milliard d'euros de recettes supplémentaires. À plus long terme, l'ambition est de relever durablement le potentiel de croissance de l'économie belge.

Et comment? Au total, le MR annonce finalement un plan en 96 mesures. Mais il a choisi d'en mettre 17 en avant, "qui constituent le point d'entrée pour l'action".

Il y a d'abord sept mesures à impact immédiat, à mettre en œuvre rapidement. Les libéraux proposent notamment la diminution à 12% (au lieu de 21%) de la TVA sur les

constructions neuves, ciblée sur les logements (habitations propres) d'une superficie maximale de 200 m². De quoi relancer l'activité dans le secteur de la construction.

Dispense de précompte professionnel

Le MR réclame également une dispense partielle de versement du précompte professionnel pour les employeurs des secteurs en pénurie (chimie, pharma, agroalimentaire...) afin de réduire le coût salarial. Pour un coût estimé à 250 millions d'euros par an, le MR s'attend à 25 000 nouveaux emplois. Rayon fiscal toujours, le MR entend geler les taux de TVA et d'accises sur l'électricité, le gaz, le mazout et les carburants.

Le plan comporte en outre un volet simplification: mettre fin à la pratique consistant à ajouter, lors de la transposition, des exigences nationales plus strictes que ce que prévoient les directives européennes; rendre obligatoire le partage de données entre administrations (les données n'étant dès lors plus demandées qu'une seule fois aux entreprises); et simplifier le travail administratif des PME (comptabilité...). On citera encore la réduction du prix de l'électricité pour les PME électro-intensives ou l'extension des flexi-jobs aux indépendants.

À moyen terme, la stratégie libérale comprend une augmentation des réductions de cotisations patronales dès 2027; la poursuite de la flexibilisation du marché du travail; une stratégie industrielle ciblée sur l'agroalimentaire, les sciences de la vie et la construction; la création d'un produit d'épargne simple et sécurisé pour favoriser l'investissement des ménages dans l'économie; ou encore le transfert de la gestion des médecins-conseils des mutuelles vers l'Inami dès 2027, pour supprimer la variabilité du taux de reconnaissance de l'invalidité entre mutuelles.

L. G.

Objectif:
relever d'ici 2029
la croissance du PIB
de 0,5 point.
Ce qui générerait
1,5 milliard d'euros
de recettes
supplémentaires.

■ Une dizaine de communes wallonnes avaient demandé un subside.

En Wallonie, le nombre d'aires d'accueil de motorhomes n'est pas très important. Sous la précédente législature, le gouvernement wallon avait, à l'aide de la manne financière octroyée par le plan de relance, lancé un appel à projets pour la création de 135 places d'accueil. Un budget total de 2 889 000 euros avait été dégagé. Une dizaine de communes s'étaient manifestées (Yvoir, Houyet, Lessines, Ath, Libramont, etc.). Le projet était généralement financé à 50 % par le plan de relance (parfois moins), la commune prenant en charge l'autre partie du financement sur fonds propres.

Entre 35 et 45 %

Pour l'exemple, le projet de création d'une aire pour 18 places à Houyet aura coûté plus de 500 000 euros, dont 260 000 euros à charge des finances communales. À Yvoir (Spon-tin), pour 20 places, la commune a déboursé 419 000 euros pour un budget total de 800 000 euros, le reste étant pris en charge par la Région. Si on ramène le coût total à celui d'une seule place, à Houyet, une place aura coûté 29 500 euros, contre 40 000 à Yvoir. Pour gérer le site, la plupart des communes qui ont bénéficié d'un subside wallon ont fait appel à un prestataire spécialisé. Dans les accords passés avec un prestataire, la commune s'engage à gérer l'entretien du site et à lui verser un tiers des bénéfices.

On constate aussi que le taux d'occupation de ces aires est important en été mais si on considère une année complète, le taux oscille entre 35 et 45 %. Certaines communes qui avaient fait appel au plan de relance ont décidé de laisser tomber. C'est le cas de Comines-Warneton dans le Hainaut, de Beauvechain dans le Brabant wallon et de La Roche-en-Ardenne en province de Luxembourg. L'échevin en charge du Tourisme à Comines, l'ancienne députée MR Chantal Bertouille n'était pas en fonction à l'époque, néanmoins, elle confirme que le coût important de ce type de projet avait freiné les ardeurs de la majorité de l'époque. Même chose à La Roche, où l'actuel bourgmestre Jean-Pierre Dardenne (MR) explique que "le coût de la mise en œuvre a explosé donc nous ne



Les aires de motorhomes coûtent cher pour une rentabilité directe limitée

Une dizaine de nouvelles aires d'accueil de motorhome ont été créées via l'aide du plan de relance en Wallonie.

l'avons pas fait. De plus il s'est avéré que l'emplacement n'était pas idéal et qu'il était trop loin du centre. Mais surtout, le coût par emplacement était vraiment exorbitant".

Rentabilité

À Yvoir, où une aire pour l'accueil de 20 motorhomes a été créée, l'actuel échevin en charge des Finances, Bertrand Custinne (Défi), dans l'opposition à l'époque où le projet a été réalisé, se montre positif. S'il reconnaît qu'il ne faut pas tenir compte du coût de l'infrastructure pour juger sa rentabilité, ce type de structure "est essentiel pour le tourisme. C'est un des principaux vecteurs du développement économique". En faisant abstraction du coût d'investissements, le résultat actuel serait proche de l'équilibre, les seules dépenses prises en compte étant les charges. "L'entretien qui n'est pas très important se fait par les ouvriers de la commune." Quant au taux d'occupation qui n'est pas de 100 %, il nuance: "C'est la première année. Il faut voir à plus long terme. En été ça ne marche pas trop mal, on pouvait y voir en permanence, un ou deux véhicules. Mais il peut y en avoir aussi pendant les périodes plus froides."

Quant au fait de passer par un prestataire de services pour la ges-

Certaines communes de Wallonie ont laissé tomber, vu le coût "exorbitant". D'autres y trouvent leur compte.

tion du site alors qu'il a peu investi et qu'il récolte un tiers des bénéfices, l'échevin est formel: "C'est indispensable pour une petite commune, le coût que représenterait l'achat de l'équipement pour gérer le site serait trop élevé. Et notre personnel n'est pas pléthorique: il ne serait pas possible de leur ajouter cette tâche. Le prestataire a des techniciens qui interviennent rapidement. Quant au contact avec eux, il se fait surtout en visio parce qu'ils sont basés en France, mais cela se passe bien."

Des premiers bilans positifs

À Houyet aussi, les premiers bilans sont positifs. L'échevin des Finances, Étienne Marot (MR), explique que la part payée par la commune dans le projet a fait l'objet d'un emprunt. "Avec ce que nous récupérons, cela nous permet d'assurer la part de financement par la commune." Mais surtout, le taux d'occupation à Houyet est supérieur à la moyenne. "Depuis l'inauguration fin novembre 2025, nous enregistrons un taux de 60 % et, surtout, ceux qui occupent ces places dépensent entre 50 et 60 euros par jour." Le succès est tel que le collège communal envisage d'agrandir le site avec 15 places supplémentaires.

Stéphane Tassin

Mars Attacks revoit sa stratégie de contestation

■ Ce mercredi, une cinquantaine d'enseignants se sont rassemblés pour une action symbolique à Bruxelles.

L'affluence est loin de celle des manifestations du mois de juin. Une cinquantaine de professeurs, venus essentiellement de Bruxelles mais aussi de Wallonie, se sont rassemblés devant le palais de justice de Bruxelles. S'ils sont ici, c'est parce que la Cour constitutionnelle se penche ce mercredi sur un recours en annulation introduit contre le décret-programme du 5 juin dernier, au cœur de la grogne du monde enseignant.

Au programme, pas de grands bruits, pas de fumigènes ou de pancartes brandies haut et fort. "On veut se faire remarquer mais pas trop non plus, la Cour constitutionnelle n'est pas une instance sur laquelle nous pouvons faire pression", commente Sébastien Demarche, l'un des enseignants à l'initiative du mouvement Mars Attacks. L'action du jour est donc plutôt symbolique. Mais elle témoigne d'un changement dans la manière dont le collectif enseignant envisage la contestation des mesures du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mobilisation plus difficile

Enseignants et syndicats l'avaient annoncé à la fin des vacances: ils tenaient à ce que la rentrée se passe dans le calme, et ce fut finalement le cas. Après presque un mois d'école, la colère est toujours là, et l'heure est venue de réaffirmer leur mécontentement vis-à-vis des changements opérés pour la rentrée.

"Les conséquences pour les élèves sont nombreuses, il y a plus d'élèves par classe et moins de personnel aidant à l'intégration des élèves ayant des besoins spécifiques. On a moins de temps pour chaque enfant. Il y a aussi moins de temps pour mener à bien des projets pour les élèves comme le bal rhéto", relate Véronique Van Den Eede, professeure dans le secondaire supérieur à l'institut Sainte-Marie à

Après presque un mois d'école, la colère est toujours là, et l'heure est venue de réaffirmer leur mécontentement vis-à-vis des changements opérés pour la rentrée.



Les professeurs interrogés confient éprouver des difficultés à mobiliser les enseignants.

Jambes. Elle ne manque pas d'exemples pour illustrer cette rentrée qu'elle dépeint comme chaotique.

Malgré cela, les professeurs interrogés en viennent, il semble plus difficile de mobiliser les enseignants. Dans les écoles, la contestation est loin d'avoir repris au rythme qu'elle a connu par le passé, reconnaissent-ils. "Des piquets de grèves sont organisés, principalement en province de Liège, mais ceux-ci n'ont pas l'ampleur de ce que l'on a connu au mois de juin", note le Secrétaire général de l'enseignement catholique (Segec).

"On passe d'un sprint à un marathon"

"Certains jours la grève prend, certains jours pas. Beaucoup d'enseignants sont partagés entre l'envie de lancer des projets avec leurs élèves et de s'investir pour eux et leur colère contre les mesures du gouvernement", détaille Sébastien Demarche. Cet enseignant reconnaît le besoin d'adapter le modèle, pour maintenir la pression sur le long terme. "On passe d'une logique de sprint à une logi-

que de marathon. Ce n'est pas parce que les mesures sont votées que c'est fini."

"Dans mon école je suis le seul à avoir fait grève aujourd'hui", ajoute Pascal, enseignant à l'école "De l'autre côté de l'école" à Auderghem. Pour lui, il n'est plus question de reprendre les manifestations comme à la fin de l'année scolaire. "Certains élèves ont du mal à reprendre le rythme après trois mois et demi d'interruption. Il va donc être important de les tenir à l'œil. Notre message reste le même, surcharger de travail les professeurs n'améliore pas la qualité de l'enseignement."

Cette mobilisation plus timide s'expliquerait également par une fatigue latente des professeurs, explique Véronique Van Den Eede. "Les mesures prises à la rentrée pèsent sur les professeurs, beaucoup n'ont pas la force de reprendre comme précédemment. Nous ne cherchons pas à nous plaindre mais à alerter, la jeunesse est l'une des seules richesses qu'il nous reste", détaille-t-elle.

Outre l'action menée au palais de justice de Bruxelles, une trentaine d'écoles étaient en grève ce mercredi en province de Liège. Plusieurs piquets de grève étaient également organisés à Bruxelles.

Louis Dominé

